|  |  |
| --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |
|  |  | Genève, le 14 avril 2025 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 39**CE 20/CB | **Aux:**– Aux Administrations des États Membres de l'Union;– À l'État de Palestine (Rés. 99 (Rév. Dubaï, 2018)) |
| Tél.: | +41 22 730 6805 |
| Télécopie: | +41 22 730 5853 |
| Courriel: | tsbsg20@itu.int | **Copie:**– Aux Membres du Secteur de l'UIT-T;– Aux Associés de la Commission d'études 20 de l'UIT-T;– Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;– Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 20 de l'UIT-T;– Au Directeur du Bureau de développement des télécommunications;– Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4235 (ex Y.PGComNet-Reqts), UIT-T Y.4236 (ex Y.EMM-Reqts), UIT-T Y.4237 (ex Y.dt-IWCS), UIT-T Y.4496 (ex Y.RA-PHE), UIT‑T Y.4708 (ex Y.IoT-DPE), UIT-T Y.4609 (ex Y.metadata-EPI), UIT-T Y.4813 (ex Y.iepi-dm-sa), UIT-T Y.4814 (ex Y.IoT-acs-fra) et UIT-T Y.4911 (ex Y.KPI-Flood), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la CE 20 de l'UIT-T (Genève, 15-25 septembre 2025)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 20 de l'UIT-T (Internet des objets, jumeaux numériques et villes et communautés intelligentes et durables) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév. Genève, 2022) de l'AMNT pour l'approbation des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4235 (ex Y.PGComNet-Reqts), UIT‑T Y.4236 (ex Y.EMM-Reqts), UIT-T Y.4237 (ex Y.dt-IWCS), UIT-T Y.4496 (ex Y.RA-PHE), UIT‑T Y.4708 (ex Y.IoT-DPE), UIT-T Y.4609 (ex Y.metadata-EPI), UIT-T Y.4813 (ex Y.iepi-dm-sa), UIT‑T Y.4814 (ex Y.IoT-acs-fra) et UIT-T Y.4911 (ex Y.KPI-Flood) mentionnés ci-dessus, à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève (Suisse) du 15 au 25 septembre 2025. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 20 de l'UIT-T seront présentés dans la [Lettre collective 2/20](https://www.itu.int/md/T25-SG20-COL-0002/en).

2 Vous trouverez dans l'Annexe 1 le titre, le résumé et la localisation des projets de nouvelles Recommandations UIT-T qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'Annexe 2 et de le renvoyer d'ici au **3 septembre 2025** à 23 h 59 UTC.

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Note du TSB – À la date de la présente circulaire, le TSB n'avait reçu aucune déclaration concernant les droits de propriété intellectuelle relative à ces projets de textes. Pour obtenir des renseignements actualisés, les membres sont invités à consulter la base de données relative aux droits de propriété intellectuelle à l'adresse: [www.itu.int/ipr/](https://www.itu.int/fr/ITU-T/ipr/Pages/default.aspx).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Seizo Onoe
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

ANNEXE 1

Résumé et localisation du texte déterminé des projets de nouvelles Recommandations UIT‑T Y.4235 (ex Y.PGComNet-Reqts), UIT-T Y.4236 (ex Y.EMM-Reqts), UIT-T Y.4237 (ex Y.dt‑IWCS), UIT‑T Y.4496 (ex Y.RA-PHE), UIT-T Y.4708 (ex Y.IoT-DPE),
UIT-T Y.4609 (ex Y.metadata-EPI), UIT‑T Y.4813 (ex Y.iepi-dm-sa),
UIT-T Y.4814 (ex Y.IoT-acs-fra) et UIT-T Y.4911 (ex Y.KPI-Flood)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4235 (ex Y.PGComNet-Reqts) [Document [SG20-R2](https://www.itu.int/md/T25-SG20-R-0002/en)]

Exigences relatives au réseau de communication du réseau électrique fondé sur l'IoT

Résumé

Cette Recommandation définit les exigences applicables au réseau de communication du réseau électrique fondé sur l'Internet des objets (IoT).

Le réseau de communication du réseau électrique fondé sur l'IoT assure les interactions bidirectionnelles des données à toutes les phases de l'exploitation d'un réseau électrique, notamment la production, le transport, la distribution et la consommation d'électricité. Il permet de disposer efficacement d'informations complètes concernant l'état du réseau électrique, de rendre possible l'interaction humain-ordinateur et de d'accéder, en tout lieu, aux dispositifs IoT du réseau électrique.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4236 (ex Y.EMM-Reqts) [Document [SG20‑R3](https://www.itu.int/md/T25-SG20-R-0003/en)]

Exigences relatives au suivi des événements en temps réel et à la gestion intégrée dans les plates‑formes des villes intelligentes

Résumé

Cette Recommandation a pour objet de présenter les plates-formes de suivi des événements en temps réel et de gestion intégrée (EMM) et les exigences qui s'y rapportent. Une plate-forme EMM est un type de plate-forme de ville intelligente (SCP) (voir la Recommandation UIT-T Y.4201), qui vise en particulier à permettre aux autorités internes et externes de la ville de prendre des décisions éclairées et de réagir rapidement aux événements susceptibles de se produire dans la ville grâce à une surveillance en temps réel, afin d'améliorer l'efficacité des services municipaux rendus aux citoyens.

# 3 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4237 (ex Y.dt-IWCS) [Document [SG20‑R4](https://www.itu.int/md/T25-SG20-R-0004/en)]

Exigences et cadre des capacités pour les jumeaux numériques utilisés pour le système intelligent de conservation des eaux

Résumé

Cette Recommandation définit les exigences et le cadre des capacités du jumeau numérique du système intelligent de conservation des eaux (DT-IWCS).

La conservation des eaux s'impose comme un facteur important de la planification de l'utilisation des ressources hydriques. Un système intelligent de conservation des eaux reposant sur un jumeau numérique permet de surveiller, commander et gérer de manière intelligente le recours à la conservation des eaux en s'appuyant sur les interactions, dans le jumeau numérique, entre les objets numériques et les objets physiques du système intelligent de conservation des eaux.

# 4 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4496 (ex Y.RA-PHE) [Document [SG20-R5](https://www.itu.int/md/T25-SG20-R-0005/en)]

Exigences et architecture de référence d'un service intelligent destiné au système de gestion des urgences de santé publique

Résumé

Cette Recommandation donne les exigences et l'architecture de référence applicables à un système informatique intelligent pour la gestion des urgences de santé publique, qui peut être mis en place afin de parer aux risques présents et futurs dans le domaine de la santé publique.

# 5 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4708 (ex Y.IoT-DPE) [Document [SG20-R6](https://www.itu.int/md/T25-SG20-R-0006/en)]

Cadre de gestion pour les équipements électriques répartis fondés sur l'IoT

Résumé

L'adoption de technologies intelligentes dans les équipements électriques et l'intégration de ces derniers avec l'Internet des objets (IoT) est une tendance qui s'est accentuée ces dernières années. L'utilisation de capteurs répartis et des systèmes IoT associés permet de bénéficier de fonctions telles que la surveillance de l'état des équipements, l'évaluation de diagnostics et l'aide à la décision pendant la maintenance. Par ailleurs, le fonctionnement sûr, stable et fiable des équipements électriques dépend également de la collaboration efficace de nombreux dispositifs de détection et de commande IoT. Il devient ainsi de plus en plus urgent de disposer de systèmes unifiés de gestion et de coordination des équipements électriques et des dispositifs de détection et de commande associés qui s'appuient sur une technologie IoT répartie.

Cette Recommandation définit le cadre de gestion pour les équipements électriques répartis fondés sur l'IoT, y compris le cadre, les systèmes fonctionnels et les interfaces de référence.

# 6 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4609 (ex Y.metadata-EPI) [Document [SG20‑R7](https://www.itu.int/md/T25-SG20-R-0007/en)]

Métadonnées d'inventaire pour un système de surveillance de l'infrastructure d'énergie électrique fondé sur l'Internet des objets

Résumé

Le déploiement généralisé des systèmes de surveillance des infrastructures électriques fondés sur l'Internet des objets (IoT-EPIMS) a permis d'accroître la numérisation et l'intelligence des systèmes d'électricité. Toutefois, en raison de la variabilité des systèmes, l'adéquation et la qualité de fonctionnement varient considérablement lors de la surveillance d'un événement spécifique, ce qui complique l'utilisation efficace du système de surveillance. La création de métadonnées pour un système de surveillance de l'infrastructure électrique fondé sur l'IoT peut améliorer efficacement les capacités de gestion et d'application des données et doter les villes intelligentes de services énergétiques plus transparents, plus intelligents et plus évolués. On trouvera dans cette Recommandation une description des données d'inventaire pour le système de surveillance de l'infrastructure électrique fondé sur l'IoT.

# 7 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4813 (ex Y.iepi-dm-sa) [Document [SG20-R8](https://www.itu.int/md/T25-SG20-R-0008/en)]

Cadre d'évaluation de la sécurité de la gestion des données dans les infrastructures d'énergie électrique basées sur l'Internet des objets

Résumé

L'évaluation de la sécurité de la gestion des données concerne plusieurs aspects du cycle de vie des données relatives à l'infrastructure d'énergie électrique basée sur l'Internet des objets (IoT-EPI), en particulier la collecte, la transmission, le stockage, le traitement et le service des données. En évaluant les capacités de sécurité à chaque étape du cycle de vie des données, l'évaluation de la sécurité vise d'une part à promouvoir l'atténuation des menaces et des risques de sécurité associés à l'infrastructure électrique basée sur l'IoT, et d'autre part à assurer la fourniture de services de données plus efficaces et mieux sécurisés dans les villes intelligentes.

Cette Recommandation décrit un cadre d'évaluation de la sécurité ainsi que les facteurs d'évaluation pertinents pour la gestion des données dans une infrastructure IoT-EPI.

# 8 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4814 (ex Y.IoT-acs-fra) [Document [SG20‑R9](https://www.itu.int/md/T25-SG20-R-0009/en)]

Exigences fonctionnelles et architecture du service de contrôle d'accès d'une plate-forme de l'Internet des objets (IoT) reposant sur la technologie de confiance zéro dans des environnements décentralisés

Résumé

Les plates-formes de l'Internet des objets (IoT) exploitées dans des environnements décentralisés font face à des défis importants quand il s'agit d'établir la confiance entre des entités IoT (dispositifs, services, passerelles IoT) qui interagissent entre elles. Les solutions traditionnelles de contrôle d'accès des plates-formes IoT (telles que le contrôle périmétrique, l'authentification par mot de passe, les réseaux privés virtuels) ne permettent pas de relever pleinement ces défis, en particulier lorsque les entités IoT sont déployées dans des environnements décentralisés.

La confiance zéro est un principe de cybersécurité qui regroupe un ensemble de concepts et de notions conçus pour limiter l'incertitude lors de la prise de décisions d'accès précises, à la demande et fondées sur la règle du moindre privilège dans les systèmes et les services d'information, dans le contexte d'un réseau considéré comme compromis [b-NIST SP 800-207]. Dans les solutions de contrôle d'accès reposant sur la confiance zéro, il n'est plus obligatoire de déterminer les droits d'accès en fonction de l'emplacement et du domaine de sécurité pour permettre aux entités IoT de découvrir d'autres entités IoT sur la même plate-forme IoT ou d'autres plates-formes IoT, et d'accéder à ces entités. Il reste cependant nécessaire de déterminer les droits d'accès lors du traitement des demandes visant à découvrir les entités IoT et y accéder dans des plates-formes IoT. Les solutions de contrôle d'accès reposant sur la confiance zéro conviennent aux plates-formes IoT dans les environnements décentralisés.

Cette Recommandation présente un service de contrôle d'accès pour les plates-formes IoT dans les environnements décentralisés reposant sur la confiance zéro, ainsi que les caractéristiques techniques, les exigences fonctionnelles et l'architecture d'un tel service.

# 9 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4911 (ex Y.KPI-Flood) [Document [SG20‑R10](https://www.itu.int/md/T25-SG20-R-0010/en)]

Indicateurs fondamentaux de performance de la capacité de prévention et d'atténuation des catastrophes liées aux inondations urbaines fondée sur les TIC

Résumé

Les inondations sont des catastrophes qui constituent un péril majeur pour la sécurité des villes. Il existe de nombreux types de soutien par les données pour la prévention et l'atténuation des inondations; toutefois, les villes auraient tout intérêt à réaliser une évaluation complète des capacités de soutien par les données. La présente Recommandation spécifie un ensemble d'indicateurs fondamentaux de performance permettant d'évaluer les capacités de soutien par les données reposant sur les TIC pour la prévention et l'atténuation des inondations en milieu urbain.

ANNEXE 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 39: Consultation au sujet des textes déterminés des projets de nouvelles Recommandations UIT-T Y.4235 (ex Y.PGComNet-Reqts), UIT-T Y.4236 (ex Y.EMM-Reqts), UIT-T Y.4237 (ex Y.dt-IWCS), UIT-T Y.4496 (ex Y.RA-PHE), UIT-T Y.4708
(ex Y.IoT-DPE), UIT-T Y.4609 (ex Y.metadata-EPI), UIT-T Y.4813 (ex Y.iepi-dm-sa),
UIT-T Y.4814 (ex Y.IoT-acs-fra) et UIT-T Y.4911 (ex Y.KPI-Flood)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Au:** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH-1211 Genève 20, Suisse | **De:** | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie:** | +41 22 730 5853 | **Télécopie:** |  |
| **Courriel:** | tsbdir@itu.int  | **Courriel:** |  |
|  |  | **Date:** | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de texte déterminé dont il est question dans la Circulaire TSB 39, je souhaite vous faire connaître par la présente le point de vue de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases pour chaque texte |
| --- | --- |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4235 (ex Y.PGComNet-Reqts)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification.[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4236 (ex Y.EMM-Reqts)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification.[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4237 (ex Y.dt-IWCS)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification.[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4496(ex Y.RA-PHE)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification.[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4708 (ex Y.IoT-DPE)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification.[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4609 (ex Y.metadata-EPI)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification.[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4813 (ex Y.iepi-dm-sa)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification.[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4814 (ex Y.IoT-acs-fra)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification.[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |
| **Projet de nouvelle Recommandation UIT-T Y.4911 (ex Y.KPI-Flood)** | [ ]  **Autorise** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options):[ ]  Pas de commentaire ou de proposition de modification.[ ]  Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente. |
| [ ]  **N'autorise pas** la Commission d'études 20 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente). |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]

[Rôle/titre officiel]

Administration de [État Membre]